

Rapport d'activités

2021



SOMMAIRE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Habitat p.8
- Urbanisme p.10
- Accueil des Gens du Voyage p.12
- Politique de la Ville p.14
- Plan Climat Air Énergie Territorial p.16
- Fibre p.18

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

- Tiers-Lieux « La Quincaillerie » p.22
- Europe / Leader / Coopération p.24
- Accueil – attractivité p.26

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RAM du Grand Guéret p.30

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, réseau de lecturepublique p.34

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales p.38
- GEMAPI p.40
- Service Public d'Assainissement Non Collectif p.42
- Bureau d'études p.44
- Transports publics p.46

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TOURISME

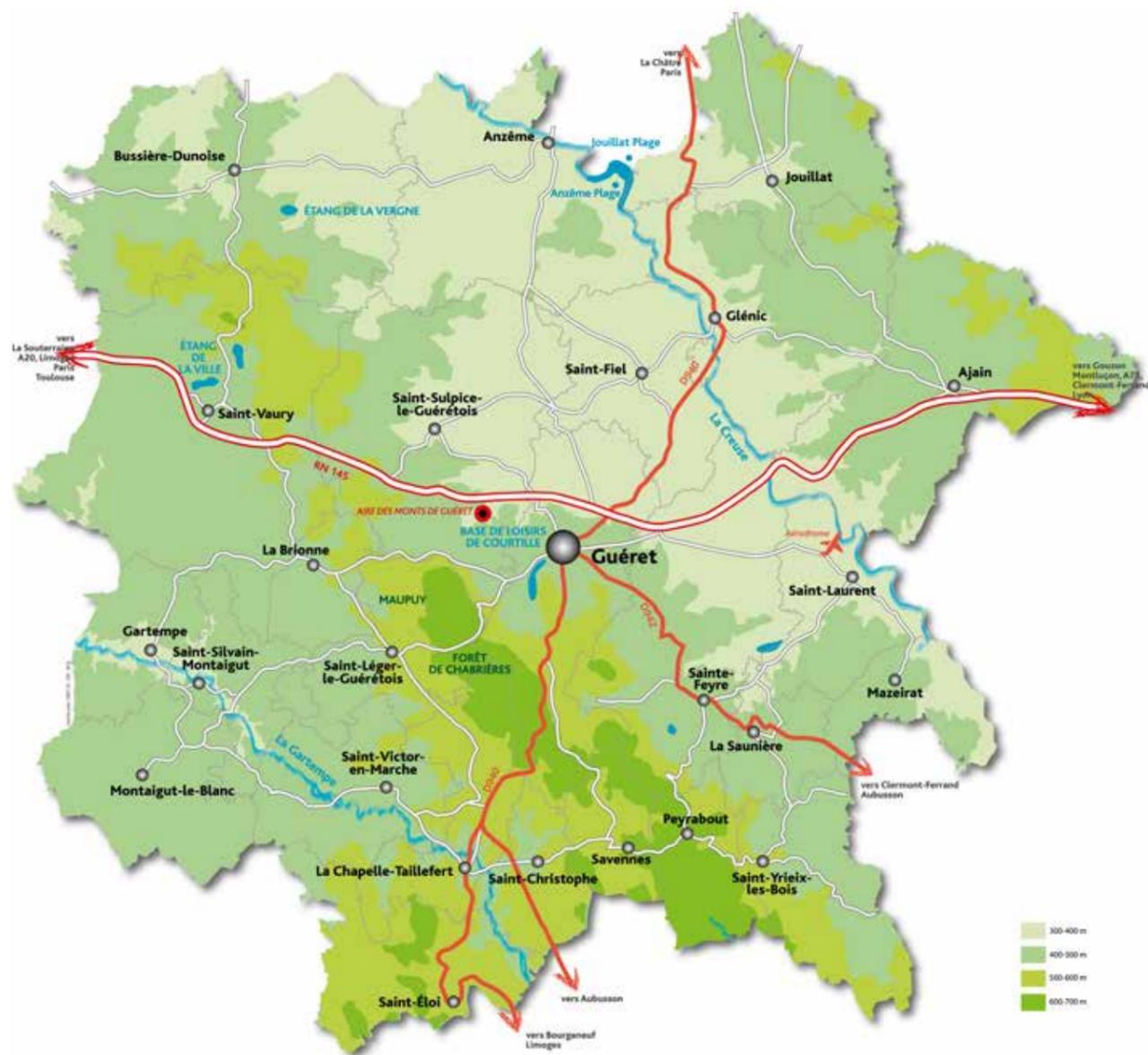
- Centre de Ressources Domotique p.50
- Développement économique p.52

DIRECTION DES SPORTS NATURE ET DU TOURISME

- Sports Nature p.56
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » p.58
- Hébergements touristiques p.60

25 COMMUNES MEMBRES

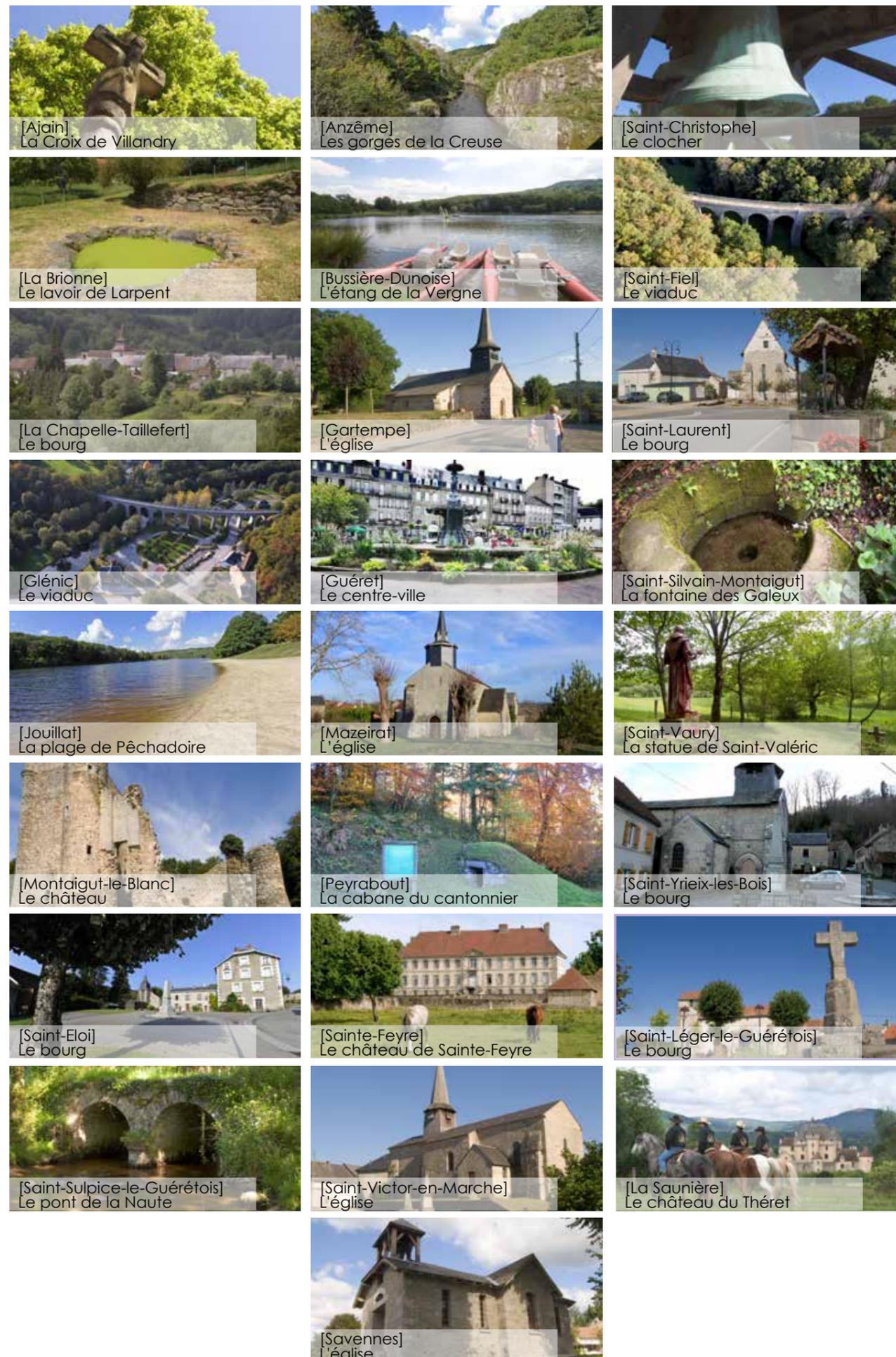
25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise
 La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat
 Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel
 Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérétois - Saint-Silvain-Montaigut
 Saint-Sulpice-le-Guérétois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois -
 Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes



- 15 décembre 1992 -
 Naissance du District
 du Pays de Guéret Saint-Vaury.
 Président : André LEJEUNE.

- 1^{er} décembre 1999 -
 Transformation en Communauté de
 Communes de Guéret Saint-Vaury.
 17 communes membres, puis 19 en
 2003. Présidents : André LEJEUNE, puis
 Michel VERGNIER en octobre 2009.

- 1^{er} janvier 2013 -
 Transformation en Communauté
 d'Agglomération du Grand Guéret.
 22 communes membres, puis 25 en
 2018. Présidents : Michel VERGNIER,
 puis Eric CORREIA depuis avril 2014.





DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les services de la Direction de l'Aménagement du Territoire :

- Habitat p.4
- Urbanisme p.6
- Accueil des Gens du Voyage p.8
- Politique de la Ville p.10
- Plan Climat Air Energie Territorial p.12
- Fibre p.14

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Procédures d'élaboration, révision des documents d'urbanisme communaux (PLU, Cartes communales) ; Mise en place de documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale (SCOT, PLUI) ; Mise en œuvre droit de préemption urbain ; Suivi des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) ; Instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle des 20 communes adhérant au service mutualisé ; Conseil aux communes sur les procédures ainsi qu'aux pétitionnaires ; Animation du réseau des communes ; Mise en place de la dématérialisation des procédures
- Pilotage OPAH-RU de Guéret ; Mise en place d'une Opération de Restauration immobilière (ORI) sur Guéret ; Participation au programme Action Cœur de Ville ; Financement des Programmes d'intérêt général ; Suivi partenarial du dispositif Plate-forme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) ; Financement d'opérations de production de logements sociaux
- Rédaction, animation et évaluation du Contrat de Ville ; Rédaction et évaluation des documents stratégiques ; Gestion de l'appel à projet annuel
- Gestion d'une aire permanente des Gens du Voyage ; Accueil et suivi des familles via un prestataire de services ; Suivi technique du site (grosses réparations, amélioration continue)
- Gestion du site de l'aérodrome de Guéret Saint-Laurent

• optionnelles

- Développement des énergies renouvelables ; Soutien des communes dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie
- Réflexion sur les mobilités douces

• facultatives

- Suivi et animation du plan de développement de la fibre optique sur les communes de l'agglomération en lien avec l'opérateur Orange.
- Gestion, animation et financement des dispositifs d'aides à l'habitat privé (opération façades, assainissement)



URBANISME

Le service urbanisme a connu une activité particulièrement dense en 2021 avec :

- l'approbation des Cartes Communales de Saint-Victor-en-Marche et Saint-Léger-le-Guérotois et du PLU de Saint-Vaury,
- la poursuite des études de révision pour une Carte Communale et 3 PLU et le lancement de 2 procédures d'adaptation du PLU de Guéret,
- les réflexions engagées sur l'opportunité d'un SCOT à l'échelle départementale, l'adaptation des cartes communales d'Ajain, de Jouillat...,
- l'instruction de 856 Autorisations d'Urbanisme (AU), soit 26 % d'augmentation par rapport à 2020,
- la préparation à la dématérialisation de l'enregistrement et de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

► Les missions du service ◀

Le Service Urbanisme a vocation à traduire spatialement et règlementairement le projet de territoire de l'Agglo qui doit permettre un développement équilibré et favoriser l'accueil de population et le développement d'activités sur le territoire.

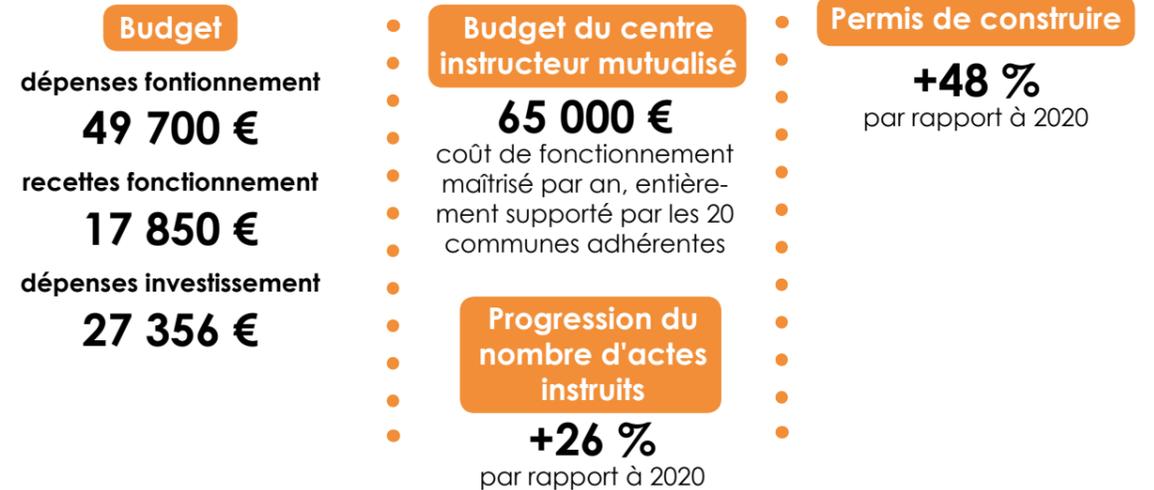
Ses missions s'organisent à travers l'évolution des documents d'urbanisme (12 procédures engagées depuis 2016), la mise en place d'outils d'interventions foncières et l'instruction des Autorisations d'Urbanisme pour le compte des 20 communes* du territoire qui adhèrent au Centre Instructeur Mutualisé.

*La DDT poursuit l'instruction de toutes les Autorisations d'Urbanisme pour les communes de Gartempe, Saint-Eloi, Mazeirat, Peyrabout et Glénic.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Approbation du PLU de Saint-Vaury dont le Plan d'Occupation des Sols (POS) était devenu caduque, avec une réduction conséquente du potentiel constructible à vocation d'habitat à 15 hectares au lieu de 85 hectares dans le POS.
- ✓ Approbation de la Carte Communale de Saint-Victor-en-Marche, soumise au Règlement National d'Urbanisme jusqu'à présent avec limitation du potentiel foncier constructible à 4 hectares, incluant une étude spécifique et obligatoire en commune classée « loi Montagne » permettant de développer l'offre d'hébergement touristique sur le hameau de gîtes.
- ✓ Révision de la Carte Communale de Saint-Léger-le-Guérotois avec réduction du potentiel foncier constructible à 6 hectares incluant une étude spécifique, obligatoire en commune classée « loi Montagne », permettant de développer l'offre d'hébergement touristique sur le site de Murat.

► Les chiffres clés de 2021 ◀



► Les perspectives 2022 ◀

- Approbations des CC de Saint-Laurent et des PLU de La Chapelle-Taillefert et Saint-Fiel
- Arrêts du PLU de Sainte-Feyre et des adaptations du PLU de Guéret
- Mise en place de la dématérialisation des AU dans les 20 communes adhérentes

Impact COVID-19

La crise sanitaire a retardé un certain nombre de projets en 2020 dont les Autorisations d'Urbanisme qui n'ont été déposées qu'en 2021, comme en témoigne le nombre d'actes instruits : + 26 %.



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) a connu une situation très contrastée au cours de l'année 2021 avec une fréquentation importante durant les premiers mois de l'année (+ de 53 % de taux d'occupation) puis en baisse jusqu'à l'été. La fermeture estivale s'est bien déroulée : les familles ont quitté l'Aire d'Accueil avant la date butoir et ont pu venir se réinstaller à la réouverture. Malgré une fréquentation en hausse dès septembre, le site a dû être fermé à la mi-octobre à la suite d'une série d'incendies qui ont détruit le local d'accueil et l'ensemble des réseaux d'eau et d'électricité.

Les séjours des gens du voyage ont néanmoins pu être assurés grâce à la mise à disposition, par la ville de Guéret, d'un terrain situé sur l'ancien stade de l'ASPTT, route de La Châtre.

► Les missions du service ◀

- Suivi de la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, confiée à la société « L'Hacienda » : occupation, paiement des séjours, gestion des incivilités et dégradations
- Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site
- Coordination et partenariat avec le gestionnaire et les acteurs locaux (sécurité publique, travailleurs sociaux, écoles...)
- Participation aux réunions sur le schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage qui traite des problématiques des Grands Passages ou de la sédentarisation.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Fermeture de l'AAGV à la mi-octobre
- ✓ Accueil temporaire sur l'ancien stade de l'ASPTT à Guéret

- ✓ Définition du projet de reconstruction d'un local d'accueil adapté
- ✓ Participation aux réflexions sur la révision du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage, en particulier sur la problématique des Grands Passages.

Fermeture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage en octobre 2021

Faisant suite à une série d'incendies criminels sur et autour du local d'accueil, la collectivité a dû se résoudre à fermer l'AAGV à la mi-octobre malgré la présence de 6 familles sur le site. Les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité ayant été détruits, il n'était plus possible d'accueillir ces familles sur site. Une dizaine de familles a pu être accueillie grâce au partenariat avec la Ville de Guéret qui a mis à disposition les terrains de l'ancien stade de l'ASPTT, route de La Châtre jusqu'à la fin de l'année. Dans ce sens, l'Agglo a mis en place un tarif provisoire sous forme d'un forfait de 4 € / jour pour la fourniture des fluides (eau et électricité). Le prestataire de l'AAGV a continué sa mission de nettoyage et d'entretien du site et a assuré la collecte des ordures ménagères et des encombrants et le nettoyage de l'ancien stade. Parallèlement, les services de l'Agglo ont travaillé à la reconstruction du local d'accueil avec un objectif de renforcement de la sécurité du bâtiment et des installations qu'il comprend (gros œuvre et ouvertures renforcés, vidéo-surveillance, protection des compteurs individualisés...). L'objectif est de rouvrir l'Aire d'Accueil dans le courant de l'été 2022.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

<p>Budget</p> <p>dépenses fonctionnement 160 000 €</p> <p>recettes fonctionnement 41 000 €</p> <p>dépenses investissement 8 000 €</p> <p>recettes investissement 4 000 €</p>	<p>•</p>	<p>Fréquentation</p> <p>122 familles soit 384 personnes</p> <p>Origine des familles</p> <p>plus de 65 % des familles accueillies sont originaires du territoire</p>	<p>Baisse importante de la fréquentation annuelle</p> <p>-27 %</p>
---	---	---	--

► Les perspectives 2022 ◀

- Réouverture de l'Aire d'Accueil pendant l'été

Impact COVID-19

Les familles qui voyagent et stationnent périodiquement sur l'AAGV craignent le virus et ne souhaitent pas s'installer sur un site déjà occupé. La tendance observée en 2020 (-29 % d'occupation) se poursuit en 2021 : -27 %).



POLITIQUE DE LA VILLE

Cette année a été l'occasion de démarrer le processus d'évaluation du contrat de ville. L'Agglo également été lauréate de la cité de l'Emploi, initiée par l'État, et les premiers chantiers du renouvellement urbain se sont mis en place, notamment la résidentialisation de l'îlot Beauregard et la démolition du 12 rue Brésard.

► Les missions du service ◀

- Animation, coordination et évaluation du contrat de ville du Grand Guéret
- Elaboration et rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville
- Animation et coordination des réunions avec l'ensemble des partenaires
- Mise en place des outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté
- Elaboration et suivi de l'appel à projet, suivi et accompagnement des porteurs

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Cité de l'emploi : remettre dans l'emploi une cohorte de 100 chercheurs d'emploi du quartier Politique de la Ville (QPV) ; Coordonner le Service public de l'emploi, préparer des actions pour aboutir à cet objectif.
- ✓ Démarrage de l'évaluation du contrat de ville : connaître les plus-values de la démarche pour envisager la seconde génération de contrat. Des rencontres ont été organisées avec les porteurs d'actions, comme avec les signataires, pour privilégier une approche qualitative. Les rendus de cette évaluation sont attendus à l'ANCT pour le 30 juin 2022. La nouvelle génération de contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2023.
- ✓ Renouvellement urbain : Il s'agit de redonner une attractivité au quartier et aux îlots. Les premiers travaux réellement visibles de la convention de renouvellement urbain ont débuté. L'îlot Beauregard sera entièrement repensé, ainsi que le carrefour routier lui faisant face. Le chantier de démolition du 12 Brésard a également commencé suite au relogement de ses habitants en janvier 2021. Il s'agira ensuite d'organiser ce chantier, de vider le bâtiment de tous ses équipements et réseaux, pour un « tir » prévu le 2 avril 2023.

L'appel à projets

Tous les ans, les partenaires organisent, sous l'égide de la Communauté d'Agglomération et de l'État, la consultation des porteurs de projets au travers d'un Appel à projets. Celui-ci concerne tous les financeurs liés à la politique de la ville (État, Agglo, Ville, Région, Département, CAF, Creusalis). Ces deniers, en complément des crédits de droit commun, réservent une enveloppe pour déclencher la mise en place opérationnelle d'actions bénéficiant aux habitants du quartier (au moins 50 % des bénéficiaires doivent y habiter). Les thématiques d'intervention sont variées et doivent répondre aux objectifs fixés par le contrat : accès au sport et à la culture, scolarité et parentalité, insertion économique et sociale, participation citoyenne et vivre ensemble, réduction de la fracture numérique. Cette année, l'Agglo a attribué une enveloppe de 13 970 € aux associations, pour des actions de vulgarisation scientifique en pied d'immeuble, d'école hors les murs, d'accompagnement scolaire en lecture et mathématiques, pour l'aide à la mobilité des personnes cherchant un emploi et l'accompagnement à une formation qualifiante. Une dernière action consistait à réaliser une collecte de mémoire auprès des habitants du 12 Brésard, devant être prochainement démolie. Cette action, si elle paraît être dispersée, n'en est pas moins indispensable, puisqu'elle accompagne tous les acteurs de terrain qui œuvrent en direct auprès des habitants, Ceci permet de démultiplier les capacités d'intervention auprès des habitants, chose que l'Agglomération ne pourrait faire seule.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget	•	Financement des projets de la Cité de l'emploi (prestation de service)
dépenses fonctionnement	•	
13 970 €	•	100 000 €
	•	via des fonds d'État

► Les perspectives 2022 ◀

- Poursuite du travail d'évaluation et engagement du travail de réflexion sur la seconde génération de contrat
- Mise en application des opérations de la Cité de l'emploi, notamment un programme d'emploi accompagné
- Poursuite du suivi des travaux de la convention de renouvellement urbain, et particulièrement les cheminements doux entre Madeleine Chapelle et l'école Prévert
- Mise en œuvre des actions retenues au titre de l'appel à projet 2022 du contrat de ville

Impact COVID-19

Perte importante de contact avec les habitants, mais accompagnement direct des acteurs de terrains, qui ont pu assurer le lien social et psychologique et minimiser les facteurs de risques en habitats collectifs.



PCAET
Plan Climat Air Énergie Territorial

Un travail important a été mené pour développer les énergies renouvelables sur le territoire. La deuxième partie du travail consistera en la réduction des consommations du territoire dans le but d'atteindre une certaine autosuffisance énergétique.

► Les missions du service ◀

- Mettre en œuvre et animer le plan climat
- Animer les dispositifs financiers liés
- Assister les communes membres dans leurs projets
- Développer des énergies renouvelables sur le territoire dans le but de produire chaque année sur le territoire et avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire en consomme
- Réduire la consommation énergétique du territoire
- Augmenter l'usage du vélo sur le territoire

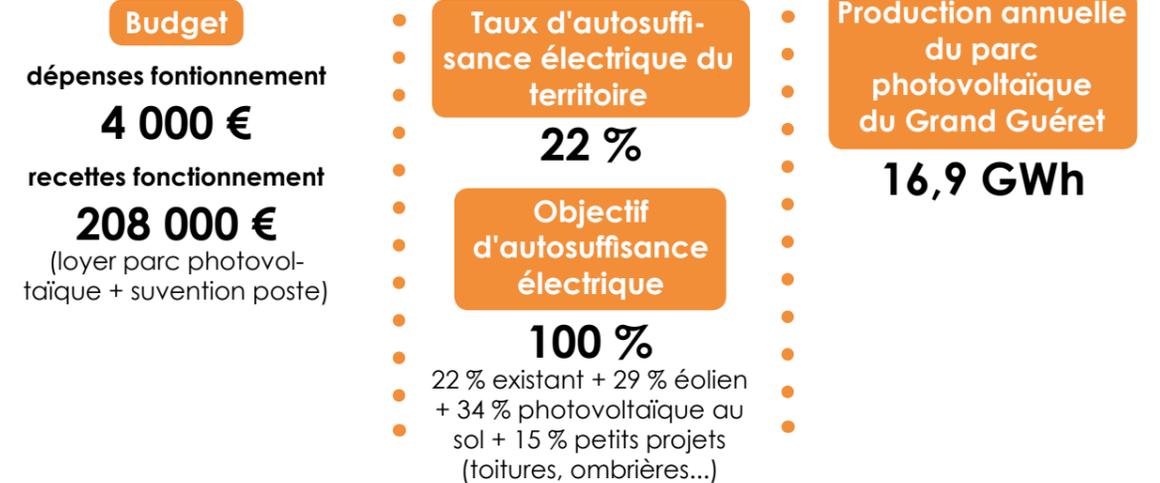
► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Schéma de développement des énergies renouvelables
- ✓ Parc photovoltaïque de Guéret / Saint-Fiel
Mise en service du premier parc photovoltaïque au sol sur l'agglomération par EDF en mars 2021.
- ✓ Biogaz du Grand Guéret, projet de méthanisation à Saint-Fiel
Accompagnement du projet pour une meilleure concertation locale. Accompagnement administratif dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction de l'unité de méthanisation
- ✓ Projet éolien de Glénic mené par la société Boralex
Accompagnement du porteur de projet et des élus concernés (commune de Glénic, commission énergie de l'Agglomération, communes voisines...) pour que le territoire soit le mieux informé possible sur le projet avant de donner son avis lors de l'enquête publique de début 2022

Le schéma de développement des énergies renouvelables

Le schéma de développement des énergies renouvelables a été approuvé en septembre 2021. Il fixe un objectif chiffré pour chaque type d'énergie renouvelable dans le but d'atteindre une « autonomie » électrique. Il prescrit également des objectifs de qualité des projets comme une meilleure intégration locale et une meilleure transparence. La priorité est en outre mise sur le développement de projets sur des terrains déjà artificialisés ou dégradés.

► Les chiffres clés de 2021 ◀



► Les perspectives 2022 ◀

- Accélérer le développement des énergies renouvelables notamment sur les terrains dégradés, les toitures et les parkings
- Réduire la consommation énergétique du territoire et sa dépendance au prix de l'énergie
- Evaluer le plan climat de 2015 et le mettre à jour
- Développer l'usage du vélo (planifier les aménagements à réaliser, soutenir les actions déjà menées sur le territoire)



FIBRE

Cette année a permis de transformer l'essai, depuis 2015. Les volumes de nouvelles prises s'accroissent et arrivent dans les villages, permettant aux plus défavorisés numériquement, de bénéficier d'un service à présent optimal, le tout dans un contexte de crise sanitaire où le télétravail a connu un gain d'intérêt particulièrement important.

► Les missions du service ◀

- Assurer le suivi de la convention de déploiement avec Orange, sa bonne exécution sur le territoire
- Assurer le lien entre Orange et les communes du territoire, afin de faciliter les démarches administratives et/ou techniques pour le déploiement de la Fibre
- Répondre aux demandes des usagers en matière de déploiement FttH

► Les actions phares de 2021 ◀

- Rencontres de travail et de concertation avec les élus de l'Agglo au printemps et à l'automne.

La difficulté rencontrée par Orange en matière de déploiement de sa nouvelle infrastructure résidait sur la réalisation des élagages, aussi bien pour les lignes en place que pour les installations nouvelles. La Communauté d'Agglomération et les communes ont assuré le retour, auprès d'Orange, des travaux réalisés et des besoins en la matière. Ceci a donc permis de faciliter le travail des équipes de terrain, ces dernières n'étant pas toujours au fait des actualités et des récents travaux conduits par les communes.

Prises déployées

13 426

sur un total de 19 313 soit **70 %** du total de l'Agglo. Le reste du département n'est déployé qu'à **44 %**.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Commune	LOGEMENTS			
	à l'étude	en cours de déploiement	raccordés	% raccordés
Ajain	5	362	212	36,61 %
La Brionne	0	74	165	69,04 %
Bussière-Dunoise	16	583	320	34,82 %
La Chapelle-Taillfert	0	221	19	7,92 %
Gartempe	0	87	9	9,38 %
Glénic	1	352	73	17,14 %
Guéret	584	1102	8777	83,89 %
Montaigut-le-Blanc	1	83	180	68,18 %
La Saunière	0	160	169	51,37 %
Savennes	0	72	55	43,31 %
Saint-Christophe	0	94	0	0 %
Sainte-Feyre	8	378	1129	74,52 %
Saint-Fiel	8	185	368	65,60 %
Saint-Laurent	0	57	315	84,68 %
Saint-Léger-le-Guérétois	2	96	159	61,87 %
Saint-Silvain-Montaigut	3	131	41	23,43 %
Saint-Sulpice-le-Guérétois	11	592	562	48,24 %
Saint-Vaury	35	422	779	63,03 %
Saint-Victor-en-Marche	0	138	94	40,52 %
Saint-Yrieix-les-Bois	14	10	0	0 %
TOTAL	688	5199	13426	69,52 %
		19313		

► Les perspectives 2022 ◀

- Engager Orange dans la clôture du déploiement à 100 %
- Déployer les premières prises sur les 6 communes (Anzême, Jouillat, Saint-Eloi, Mazeyrat, Peyrabout, Saint-Yrieix-les-Bois)

Impact COVID-19
La nécessité de distanciation a ralenti les déploiements, notamment en réduisant les tailles des équipes sur le terrain.



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

Les services de la direction du Développement Local Collaboratif :

- Tiers-Lieux « La quincaillerie » p.22
- Europe / Leader / Coopération p.24
- Accueil attractivité p.26

Compétence liée à la direction :

• facultative

- Création et gestion d'un Tiers-Lieux centralisateur des pratiques numériques, lieu hybride en matière sociale, économique et culturelle, avec un espace de travail partagé à la population, un Fab Lab, une salle de spectacle vivant et de conférence, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire



TIERS-LIEUX La Quincaillerie

Malgré une année encore difficile avec la pandémie, les échanges et les rencontres ont à nouveau pu reprendre au sein de la Quincaillerie. Ateliers de médiation numérique, accueil de réunions, séminaires et coworkers, évènements associatifs, la Quincaillerie a été reconnue « Fabrique de Territoire » en consortium avec les lieux adhérents au réseau Tela, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elle a obtenu le financement pour recruter 2 conseillers numériques France Service, lauréat de l'appel à projet « Fablab Solidaire » de la Fondation Orange, et a accueilli l'évènement national « La Tournée des Tiers-Lieux » organisé par les Petits Débrouillards et la Convention citoyenne pour le Climat.

► Les missions du service ◀

- Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques (imprimante 3D, découpe laser, brodeuse numérique...)
- Fédérer autour de ces pratiques innovantes les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population.
- Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mettant à disposition de compétences et du matériel en libre accès et/ou prêt.
- Mettre à disposition un espace de coworking à la population et aux nouveaux arrivants sur le territoire. Inviter les jeunes entreprises, comme les télétravailleurs, les associations et les étudiants, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie.
- Croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologiques.
- Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation de la cité.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ **Fabrique de Territoire** : Reconnue en Avril 2021, « La Fabrique Creusoise » est constituée en consortium, composé de la Quincaillerie et des lieux adhérents au réseau Tela. Les Fabriques de Territoires, financées par l'ANCT, valorisent les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives sous la forme de plateformes de services contribuant à la vitalité du territoire...
- ✓ **Conseillers numériques** : Action mise en place par l'État dans le cadre du plan France Relance afin de lutter contre l'illectronisme. La Quincaillerie bénéficie d'un financement pour 2 conseillers numériques. L'objectif : sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique et les aider à mieux appréhender les nouvelles technologies et les utiliser au mieux. Leur rôle est également d'accompagner les publics dans leurs usages quotidiens du numérique notamment dans leurs démarches administratives en ligne.
- ✓ **Fablab Solidaire** : La Quincaillerie et notamment son Fablab ont une nouvelle fois profité d'un financement de 16 000 € de la Fondation Orange pour mener 3 nouveaux projets, liés ou non entre eux :
 - La conception et le prototypage de détecteurs de CO2,
 - L'étude et l'expérimentation de l'électrification de vélos,
 - L'évaluation et l'expérimentation de recyclage de plastiques type PET.
- ✓ **La Tournée des Tiers-Lieux**.
- ✓ **Pouvoir d'agir en Tiers-Lieux** : La Myne, Tiers-Lieux basé à Villeurbanne, et la Fondation de France co-animent un programme national autour des enjeux des partenariats Public-Privé-Particuliers en Tiers-Lieux. La Quincaillerie fait partie de ce dispositif avec 6 autres projets nationaux, sur 3 ans, pour imaginer un changement de structuration économique et juridique en modifiant son modèle actuel de service de l'Agglomération du Grand Guéret en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

La Tournée des Tiers-Lieux

Le 2 octobre 2021, La Quincaillerie a accueilli les Citoyens de la Convention Pour le Climat dans le cadre de la Tournée des Tiers-Lieux, une aventure humaine au cœur des territoires, qui faisait à Guéret sa quatrième étape. Pendant 18 mois, les 150 citoyens membres de la Convention parcourent la France à la rencontre de tous les citoyens et acteurs engagés pour les transitions sociales et environnementales de leur territoire. Ainsi, la Quincaillerie a proposé une journée et une soirée festives autour d'un programme familial, résolument optimiste et inspirant, en invitant élu.e.s, entreprises, associations, familles et citoyen.ne.s pour échanger et contribuer aux débats, participer à des ateliers, comprendre les enjeux écologiques et célébrer les initiatives locales engagées.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget dépenses fonctionnement 190 198,13 € (incluant RH, fluides et autres charges) recettes fonctionnement 143 632,29 € (RH inclus)	Associations résidentes 24 hors conventions et locations annuelles	Fréquentation une 10aine de personnes en continu par jour dans les espaces communs, hors locations d'espace et animations ponctuelles	Nombre de coworkers une 15aine de structures ou de professionnels loués régulièrement des espaces, hors conventions
--	--	---	---

► Les perspectives 2022 ◀

- Développement du coworking (analyse des besoins et réaménagement d'un box sur la mezzanine)
- Acquisition du matériel et concrétisation des projets « Fablab Solidaire » de la Fondation Orange
- Embauche d'un deuxième conseiller numérique pour intervenir au sein des communes de l'agglomération
- Conventonnement avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- Début des travaux de réflexion de transformation de la Quincaillerie en société coopérative d'intérêt collectif
- Ingénierie pour différents projets du territoire : Incubateur ESS, cantine solidaire, développement d'un village associatif...

Impact COVID-19

Certains évènements associatifs, notamment d'ordre culturel ont dû être annulés. Cependant, la Quincaillerie a pu faire reconnaître d'intérêt général les ateliers de médiation numérique et garantir un accès aux espaces de travail pour les professionnels dès 2020.

EUROPE / LEADER / COOPÉRATION

Une dotation complémentaire de 480 000 € est accordée au territoire pour terminer la programmation 2014/2020 avant le lancement du nouveau programme 2023/2027. Au total depuis 2016, ce sont 60 dossiers programmés pour 2,5 M de fonds européens attribués aux projets d'associations, communes, EPCI...

► Les missions du service ◀

- Le Service Leader au sein de la Direction du Développement local collaboratif a pour mission principale la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire de projet pays de Guéret (composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche).
- Le programme - LEADER « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » - est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales, de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux.
- Outre le co-financement de projets locaux, le programme LEADER enrichit le territoire avec une dimension interterritoriale ou transnationale au travers de projets de coopération.
- Le programme LEADER est porté par un GAL, groupe d'action local, constitué de personnes publiques et privées issues des 2 territoires ; les projets sont ainsi présentés et validés par une instance de gouvernance locale.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Rendez-vous avec des porteurs de projets afin d'étudier les possibilités de financement et, le cas échéant, de les accompagner dans le montage de leur dossier.
- ✓ Quelques exemples de dossiers programmés :
 - CTN " Tiers-Lieux, acteurs du développement local "
 - Pollinarium de Sainte-Feyre : un outil accessible à la population
 - Développement d'un atelier recyclage papier par l'ADAPEI, ESAT de Clocher
 - Husk'In Creuse : développement des activités
 - Aménagement d'une aire de jeux sur la commune de Saint-Fiel

- Accompagnement des acteurs du territoire dans leur projet de gestion durable des forêts privées en renforçant la prise en compte de l'environnement (animation menée par le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine)
- Développement des activités de loisirs avec organisation de services dédiés aux personnes empêchées par l'association des loisirs casteluciens
- Animation-gestion LEADER

✓ Projet de coopération transnationale " CoLabora - projet de coopération européenne sur les espaces de coworking en milieu rural ", <https://www.colaboracoworking.eu/>
Ce projet de coopération rassemble sept GAL localisés dans 6 pays européens : Espagne, Irlande, Royaume-Uni, Allemagne, Lettonie et France. Dans le cadre du projet CoLabora, les 7 partenaires européens travaillent à la création d'une boîte à outils méthodologiques dédiée à informer sur les bénéfices du coworking en milieu rural et à faciliter la création et la gestion des espaces de coworking. Un de ces outils est une courte vidéo de promotion.

Le Pollinarium Sentinelle® à Sainte-Feyre

Situé au sein Centre Médical National MGEN Alfred Leune à Sainte-Feyre, le Pollinarium Sentinelle® souhaite développer les visites informatives guidées ou libres permettant au public de découvrir et reconnaître les principales espèces de plantes, d'arbustes et d'arbres sauvages de la région dont le pollen est allergisant, ainsi que les mécanismes de la pathologie allergique. L'installation de panneaux informatifs et botaniques permet de fournir aux visiteurs divers une information complète sur les espèces et leurs manifestations allergiques, et renvoie sur le site web <https://pollinariummgensaintefeyre.wordpress.com>.



► Les chiffres clés de 2021 ◀

Contributions LEADER		Rendez-vous avec les porteurs de projets
52 000 € pour le projet CoLabora	44 588 € pour le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	26
100 000 € pour le projet de développement d'un atelier recyclage papier	13 520 € pour le Pollinarium Sentinelle®	

► Les perspectives 2022 ◀

Compte tenu de l'avancement de la programmation, le GAL va se porter candidat pour une nouvelle demande de dotation complémentaire du programme LEADER 2014/2020 en 2022, en raison de reliquats importants de crédits FEADER.

Parallèlement, la préparation d'une candidature concernant la programmation 2023/2027 « approche territoriale des fonds européens » doit être finalisée pour le 17 juin 2022. Une concertation pour l'élaboration d'une stratégie de territoire et la déclinaison en fiche actions est en cours. Ce travail permet également de contribuer à la réalisation du contrat de développement et transitions 2023/2025, dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine qui vient conforter les projets locaux et ruraux notamment.

Impact COVID-19

En 2021, les deux projets de coopération transnationale menés sur le territoire du pays de Guéret ont continué à être impactés par la pandémie de Covid-19 débutée en 2020, notamment au regard des modalités d'organisation des activités prévues aux plans d'actions.

Demain s'écrit ici!

www.demain-ici.fr

ACCUEIL ATTRACTIVITÉ

Le programme Accueil-Attractivité mené sur 3 ans à l'échelle du territoire du Grand Guéret et des Portes de la Creuse en Marche, dans le cadre de l'appel à projets Massif central (2018-2021), s'est clôturé en août 2021. S'en est suivi un travail préparatoire sur le nouveau dispositif contractuel de l'État, le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

► Les missions du service ◀

- Développer la culture de l'accueil sur le territoire : Démultiplier l'action en associant les acteurs de terrain : animation d'un réseau actif de l'accueil « les référents accueil », élus et habitants mobilisés au sein de communes volontaires du territoire
- Construire une offre globale d'installation : Recenser l'offre du territoire pour le porteur de projet et sa famille
- Promouvoir et communiquer : Communication autour de l'ambition d'accueil
- Suivre les porteurs de projet et candidats à l'installation : Afin de concrétiser les installations sur le territoire, apporter des éléments de réponse aux candidats à l'installation qui en font la demande à la fois sur le projet professionnel (lien au service développement économique) et le projet de vie
- Enfin, le service a pour mission de suivre la mise en place et l'animation de la stratégie y compris sur le plan financier et de contribuer aux réseaux de mutualisation à l'échelle du Massif Central et à l'échelle creusoise

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Promotion du territoire avec la page web dédiée demain-ici.fr reprenant les portraits vidéo réalisés au cours du programme et valorisant des personnes ayant fait le choix de s'installer sur le territoire. Suivi de la démarche à l'échelle départementale (aussi lauréat du Massif central) avec l'opération de marketing territorial « l'Esprit Creuse ».
- ✓ Animation du réseau des référents accueil avec pour ambition de co-construire des outils, de partager les expériences et actions d'accueil ; en 2021, poursuite de la mobilisation du réseau avec 8 ateliers de sensibilisation pour la réalisation des livrets d'accueil communaux et 2 rendez-vous sur chaque intercommunalité pour faire le bilan et mettre en perspectives la dynamique possible par la suite.

Guides d'accueil à destination du nouvel arrivant

Des guides d'accueil à destination des nouveaux arrivants ont été réalisés afin de porter à leur connaissance et valoriser l'offre du territoire. Ils recensent l'information à connaître pour les besoins quotidiens (se loger, le projet professionnel, pour les enfants, la culture et les loisirs, les équipements, etc.). Il en existe 3 volets : le premier concernant l'Agglomération du Grand Guéret, le deuxième pour la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche et le troisième pour une déclinaison à l'échelle des communes. Ce guide est par ailleurs un moyen de mobiliser autour de la culture de l'accueil sur le territoire.



► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget	Contacts accompagnés et orientés	Projets d'installation concrétisés
dépenses fonctionnement	56	10
133 608 €	sur la durée du programme	sur la durée du programme
sur la durée du programme 2018-2021		
recettes fonctionnement	Référents mobilisés	Communes impliquées
77 295 €	60	26
(Département et FEDER Massif Central)		

► Les perspectives 2022 ◀

Le programme Accueil-Attractivité s'est achevé en août 2021.

L'ingénierie dédiée a été orientée sur la préparation du nouveau dispositif contractuel de l'État, le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique. Pour cela, une phase de concertation avec les communes du territoire s'est engagée dès septembre.

L'animation et la mise en œuvre du contrat va se poursuivre en 2022 avec l'appui auprès des acteurs locaux dans la progression de leurs actions et ce, en cohérence avec le projet de territoire. Par ailleurs, une articulation avec la mise à jour du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) sera recherchée.

Impact COVID-19

Certains événements, tels qu'une seconde session d'accueil collective, n'ont pu être organisés en raison des contraintes liées aux rassemblements.



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Les services de la Direction de la Petite Enfance :

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret
- Micro-crèche à Saint-Fiel
- Multi-accueil collectif à Saint-Vaury
- Relais Petite Enfance

Compétence liée à la direction :

• optionnelle

- Gestion des structures petite enfance suivantes : Multi-accueil à Guéret (crèche collective et crèche familiale), Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, Relais Petite Enfance du Grand Guéret.



ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les structures d'accueil des jeunes enfants du Grand Guéret ont maintenu l'accueil des enfants en s'adaptant aux différentes normes sanitaires intervenues au cours de l'année 2021. Le Service Petite Enfance a poursuivi ses actions engagées les années précédentes en matière d'écoresponsabilité et en a développé d'autres pour faire face au déclin du nombre d'assistants maternels sur le territoire.

► Les missions du service ◀

- Organiser et mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire ainsi que piloter et évaluer les contrats Petite Enfance.
- Assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire.
- Répondre aux besoins des familles en terme de garde des enfants résidant sur l'agglomération.
- Gérer directement le Multi-accueil à Guéret, le Multi-accueil familial, la Micro-crèche à Saint-Fiel, le Multi-accueil à Saint-Vaury et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s renommé récemment Relais Petite Enfance du Grand Guéret.
- Assurer un rôle d'Observatoire de la Petite Enfance.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Le service Petite Enfance continue sa démarche écoresponsable avec la mise en place du nettoyage écologique des sols, l'achat de plateaux en porcelaine pour l'ensemble des structures (financé à hauteur de 80 % par la CAF). Il poursuit ses actions en santé environnementale en intégrant le programme SAFE-Li qui lui permet de bénéficier d'un nouvel accompagnement financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour devenir le référent du département en la matière.
- ✓ Pour faire face au manque d'assistant(e)s maternel(le)s, deux réunions de présentation du métier et des projets de maisons d'assistant(e)s maternel(le)s de Glénic, Saint-Laurent et Sainte-Feyre ont été organisées en partenariat avec la CAF, la PMI et la MSA. Aussi, la présentation du Certificat de Qualification Professionnelle « Travailler en MAM » s'est déroulée en fin d'année avec Pôle Emploi et les partenaires en faveur des personnes intéressées par les projets de MAM.

La démarche écoresponsable

Depuis 2018, la Direction de la Petite Enfance est engagée dans une démarche écoresponsable. Elle a pu bénéficier d'un accompagnement par le Bureau d'études Primum Non Nocere financé par l'ARS qui a permis de faire un état des lieux et d'initier les premières actions (changement des produits d'hygiène et d'entretien, élaboration d'une charte d'achats écoresponsable, achats de plateaux repas en porcelaine, installation d'un composteur, vérification de la qualité de l'air...). L'ARS Nouvelle-Aquitaine propose de poursuivre cette démarche en intégrant le programme SAFE-Li qui permet de bénéficier pour une année supplémentaire d'un nouvel accompagnement par le cabinet ALICSE pour aider au développement d'actions en santé environnementale. L'objectif est de permettre au Service Petite Enfance de devenir le référent au niveau départemental dans ce domaine afin d'apporter son expérience aux autres structures creusoises qui souhaitent mettre en place des actions similaires.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget
 dépenses fonctionnement
1 985 858,43 €
 recettes fonctionnement
1 439 826,45 €
 dépenses investissement
30 784,25 €

Date anniversaire
 Le multi-accueil
 à Guéret a fêté ses
40 ans

Enfants accueillis
301

**Professionnels
 de santé**
48

employés au sein
 de nos structures

**Demandes
 réceptionnées par le RPE**
176

16 pour des horaires spécifiques,
 29 pour un accueil d'urgence,
 13 pour un accueil périscolaire

**Activités mises en place
 par le RPE**
62

dont 11 en plein air à Courtille

► Les perspectives 2022 ◀

- Poursuite de la démarche écoresponsable
- Préparation du passage du CEJ en CTG
- Nouveau local du Relais Petite Enfance
- Suivi des projets d'installation de MAM et Micro-crèche privée

Impact COVID-19

Tout au long de l'année 2021, le Service Petite Enfance a mis tout en œuvre pour assurer la continuité d'accueil des enfants selon les normes sanitaires et les cas de COVID recensés dans les établissements. La CAF a apporté une nouvelle aide financière de 8235 € pour compenser les diminutions de fréquentation liées au COVID dans les différentes structures.



DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les services de la Direction de la Bibliothèque Multimédia :

- Bibliothèque Multimédia
- Réseau de lecture publique

Compétences liées à la direction :

- **optionnelles**

- Étude, construction et gestion d'une médiathèque dénommée « Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret »
- Mise en œuvre d'un réseau intercommunal de lecture publique comprenant les actions liées, au développement d'un réseau numérique intercommunal avec ses terminaux, à la constitution d'un fonds documentaire intercommunal, à l'animation et la coordination du réseau



BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DU GRAND GUÉRET

L'année 2021 aura été placée sous le signe de la crise sanitaire et des restrictions de libertés avec l'instauration du pass vaccinal qui a impacté la fréquentation et l'activité de la Bibliothèque Multimédia (BM) en général. Elle aura aussi été marquée par la mise en œuvre d'un deuxième Contrat Territoire Lecture destiné à relancer l'activité dans le contexte de crise, ainsi que par les travaux de réfection du bâtiment.

► Les missions du service ◀

- Développer la lecture sur le territoire.
- Accueillir les publics.
- Accueillir les groupes scolaires du territoire autour de projets d'animation.
- Animer au travers d'une programmation variée qui prend en compte la diversité des publics.
- Travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire.
- Créer la rencontre avec le public de façon à faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisir, de réflexion et d'ouverture sur le monde.
- Palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique.
- Redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, contes et lectures, « Saperlipetons », spectacles, concerts, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicot, etc).
- Offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections.
- Palier la fracture linguistique à travers une offre de lecture spécifique ("Facile à lire, FLE...).

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Mise en œuvre du CTL 2021/2023 : une première année axée sur le renforcement des liens entre la BM et les bibliothèques du réseau notamment sur la programmation (expo Apeiron, expo Jean-Marc Siméonin,

- Saperlipetons ainsi que l'expo L'Europe du polar). Chacune d'elle a donné lieu à un événement sur le réseau.
- ✓ Réaménagement des collections ados accompagné d'un désherbage conséquent et d'un renouvellement du fonds romanesque
- ✓ Important désherbage en secteur adulte et en magasin général
- ✓ Préparation du projet de bibliothèque Agence Postale d'Ajain : élaboration du PCSES et du cahier des charges mobilier en vue de l'ouverture de cette dernière prévue en décembre 2022
- ✓ Ebauche du PCSES de Saint-Léger-le-Guéretois en vue de la réalisation du projet de bibliothèque au sein de la commune
- ✓ Réalisation des travaux de réfection du bâtiment à l'été 2021 avec entre autres la remise en service de l'auditorium

Mise en œuvre du nouveau Contrat Territoire Lecture

Ce nouveau Contrat Territoire Lecture comporte 3 axes :

- 1) La redynamisation du réseau par le renforcement de la coopération en matière d'action culturelle, de communication et de formation au changement de version du logiciel et du portail de la BM ;
 - 2) La mise en œuvre d'actions ciblées en direction du public adolescent en matière d'animations et d'offre de collections ;
 - 3) Le développement et le renforcement de l'action culturelle, de l'offre de collections adaptées et du service de portage à domicile en direction des publics empêchés.
- L'État apporte une aide conséquente via le CNL dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les acquisitions des bibliothèques auprès des librairies indépendantes.

► Les chiffres clés de 2021 ◀



► Les perspectives 2022 ◀

- Poursuivre le Contrat Territoire Lecture et de son programme (2^e année)
- Préparer la mise en œuvre de travaux informatiques destinés à remettre à niveau une partie du matériel ainsi que le système SIGB + Portail (demande de subvention DGD),
- Préparer la mise en œuvre de 2 nouvelles bibliothèques devant intégrer le réseau de lecture publique à échéance fin 2022/début 2023 par : l'élaboration des PCSES (projet culturel scientifique éducatif et social), ainsi que les cahiers des charges mobiliers des deux futures bibliothèques d'Ajain et de Saint-Léger-le-Guéretois.

Impact COVID-19

La diminution du nombre des emprunteurs actifs est de 32,42 % entre 2019 et 2021, ce qui est une conséquence directe des mesures sanitaires liées à la pandémie (confinements, pass sanitaire, jauges...)

Autre effet collatéral du COVID-19 : la baisse de 44,85 %, toujours entre 2019 et 2021, du nombre de prêts de documents sur l'ensemble du réseau due à la diminution des accueils de groupes scolaires (qui empruntaient massivement entre 25 et 30 livres par classe).

Côté programmation : Mises à part les expositions, les événements connexes liés à la programmation ont du être annulés entre janvier et juin ; ce qui représente environ 50 événements préparés mais non réalisés.



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Les services de la direction des services techniques :

- Eau potable / assainissement collectif
eaux pluviales p.38
- GEMAPI p.40
- SPANC p.42
- Bureau d'études p.44
- Transports publics p.46

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des eaux
- Assainissement des eaux usées
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports

• optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

• facultatives

- Entretien et gestion de l'ancienne voie ferrée (partie communale) sise sur la commune de Guéret
- Soutien financier à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonomes et collectifs
- Conception, construction et exploitation d'un réseau d'eau industrielle
- Aménagement, mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain attenant, signalisation horizontale et verticale des points d'arrêts



EAU POTABLE, EAUX PLUVIALES, ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'année 2021 est un point d'étape important pour le service des eaux : c'est une année charnière dans la structuration du service avec le renforcement de ses moyens humains et matériels pour assurer ses missions au quotidien, la prise en charge de nouvelles communes rattachées au service au 1^{er} janvier 2021, la préparation de la fin de la délégation du service public eau et assainissement de Guéret et la mise en place d'un marché d'exploitation sur 3 ans.

► Les missions du service ◀

- L'exploitation technique au quotidien des installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement
- L'accueil et la gestion administrative des abonnés et usagers du service (abonnements/résiliations, réclamations, etc.) ainsi que la facturation
- La programmation, la coordination et le suivi des interventions et prestations confiées à des tiers pour l'exécution des activités du service externalisées.
- La mise en œuvre des moyens et actions nécessaires pour atteindre et respecter les obligations réglementaires qui s'attachent aux compétences transférées, à savoir :
 - garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée en tout point du réseau,
 - obtenir des niveaux de rejets conformes en sortie des ouvrages d'assainissement.
- Assurer un appui technique d'exploitation auprès du Bureau d'études de la DST pour : chiffrer, programmer (PPI) et engager les marchés d'études et de travaux pour la pérennisation du patrimoine mis à disposition et pour les nouveaux équipements à créer.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Renforcement des moyens humains pour la structuration du service pour la réalisation des interventions techniques, la gestion des usagers, le suivi qualité et le pilotage du service.
- ✓ Mise en place d'outils de pilotage du service par tableaux de bord pour la programmation des interventions techniques, la collecte des données (exploitation, contrôles sanitaires...) et leur utilisation en vue de la détermination des indicateurs de performances, de l'établissement des déclarations réglementaires et des rapports d'activités annuels.
- ✓ Établissement des documents administratifs et juridiques liés au transfert des compétences avec les communes et les syndicats : procès-verbaux (PV) de mise à disposition des biens meubles et immeubles, de transfert de la dette (emprunts), états de reprise des amortissements de subventions, conventions de fourniture d'eau en gros avec les syndicats voisins.
- ✓ Réalisation des travaux AEP de protection des captages de Bussière-Dunoise et renouvellement d'une canalisation PVC (problématique Chlorure de Vinyle Monomère) au village de Chatenet.
- ✓ Réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de La Chapelle-Taillefert, Guéret, Sainte-Feyre et Saint-Fiel.

- ✓ Réalisation de travaux d'extension de réseau d'eau potable sur les communes d'Ajain et de Glénic.
- ✓ Réalisation des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Sulpice-le-Guéretois (filtres plantés de roseaux de capacité 850 EH).
- ✓ Réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées sur les communes de Ajain, La Chapelle-Taillefert, Guéret, Sainte-Feyre et Saint-Laurent.
- ✓ Lancement des études (maîtrise d'œuvre) pour d'importants projets visant à l'amélioration des performances de systèmes d'assainissement (Saint-Laurent, Ajain...) et l'optimisation de la qualité sanitaire de l'eau potable (réhabilitation de la station de Beaumont Saint-Yrieix-les-Bois, nouvelles stations de neutralisation de Peyrabout, Saint-Yrieix-les-Bois).

Extension du périmètre des compétences " eau potable " et " assainissement collectif "

L'année 2021 a été marquée par l'extension du périmètre des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à l'ensemble des communes de l'Agglomération du Grand Guéret. Cela fait suite au retrait de l'Agglo des syndicats d'eau (SIAEP de la Saunière, SIE de l'Ardour et SIAEP Vallée de la Creuse) et d'assainissement (EVOLIS 23), décidé par le conseil communautaire en octobre 2020. Ainsi, les communes de Ajain, Anzême, Gartempe, Jouillat, La Saunière, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Yrieix-les-Bois et Savennes ont intégré la régie de l'eau potable et la commune d'Anzême celle de l'assainissement, au 1^{er} janvier 2021.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget		Abonnés	Vente d'eau
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	14 717 abon- nés eau potable, soit une consom- mation de 95 m ³ / abonné	1 850 201 € HT
3 666 055 € (eau potable)	4 607 021 € (eau potable)	8 382 abon- nés assainissement collectif, soit un volume de 116 m ³ / abonné	1 007 083 € HT
1 865 309 € (assainissement)	4 197 954 € (assainissement)		
315 455 € (gestion des eaux pluviales)	3 633 € (gestion des eaux pluviales)		
			Redevance assainissement

► Les perspectives 2022 ◀

- Fin des délégations de service public pour les services d'eau et d'assainissement de la ville de Guéret au 31/12/2021 et reprise en gestion directe par la régie de l'eau au 1^{er} janvier 2022.
- Élaboration et mise en place des règlements du service des eaux.
- Engagement de la réflexion sur la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE) et lancement d'une campagne d'identification des secteurs de réseaux anciens (PVC d'avant 1980) susceptibles de relarguer du chlorure de vinyle monomère (CVM).
- Chantiers importants :
 - Travaux de réhabilitation de la station de Beaumont Saint-Yrieix-les-Bois
 - Nouvelles stations de neutralisation de Peyrabout et Saint-Yrieix-les-Bois
 - Diagnostic et schéma directeur AEP des communes de Anzême, Saint-Fiel, Jouillat, La Brionne et Guéret
 - Rétrocession à l'Agglomération du réseau AEP du lycée Gaston Roussillat à Saint-Vaury
 - Etude sur les aires d'alimentation des captages de Villestivaud à Saint-Vaury
 - Etude sur la mise en place de système de chloration (aspect réglementaire sur la qualité de l'eau) pour les communes de Bussière-Dunoise et Saint-Sulpice-le-Guéretois
 - Travaux de réhabilitation des réseaux et des stations d'épuration d'Ajain et de Saint-Laurent
 - Réalisation de bathymétrie des lagunages de Ajain, Jouillat, Saint-Fiel, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois
 - Lancement du diagnostic et du schéma directeur du système d'assainissement de la ville de Guéret
 - Lancement du diagnostic réseau pour Anzême, Jouillat, Saint-Léger-le-Guéretois et La Brionne

Impact COVID-19
Impact essentiellement sur l'assainissement et la gestion des boues issues des stations d'épuration : modification des conditions d'épandage avec hygiénisation préalable (augmentation du chaulage), accompagné d'un dispositif d'aide exceptionnel pour pallier les surcoûts d'exploitation.



GEMAPI

Pendant l'année 2021, il a pu être réalisé de nombreux travaux « rivière » sur les 2 bassins versants de la Communauté d'Agglomération grâce aux contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA). Cette dynamique a permis de rattraper, en partie, le retard accumulé en 2020 à cause du COVID-19. L'étude GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur les zones d'expansion des crues du territoire intercommunal a été achevée.

► Les missions du service ◀

La mission du service « GEMAPI » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et consistent :

- au suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats territoriaux,
- à la consultation des entreprises (mise en place et suivi des marchés publics),
- à la réalisation des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil départemental de la Creuse),
- à la communication et aux relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau,
- aux visites et prospections de terrain,
- aux contrôles et suivis de chantier...

► Les actions phares de 2021 ◀

✓ CTMA Gartempe amont :

Réalisation des travaux d'abreuvement des phases 1 et 2 sur la Gartempe et les ruisseaux de Sous-la-Faye et Balaine.

✓ CTMA Creuse aval :

- Réalisation des travaux d'abreuvement de la phase 4 sur le ruisseau de Cherpont.
- Réalisation d'études sur des étangs et seuils de la Creuse.

✓ Entretien de la ripisylve (boisement de berges) :

- Retrait d'embâcles et restauration des arbres en bord des cours d'eau.
- Renouvellement du marché pour l'entretien de la ripisylve.

✓ Etude GEMAPI :

Afin de pouvoir appréhender techniquement et financièrement le plein exercice de la compétence GEMAPI et notamment une partie de l'item n°1 (« Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » - zones d'expansion des crues) et l'intégralité de l'item n°5 (« La défense contre les inondations et contre la mer ») non pris en compte dans les CTMA, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a choisi de réaliser une étude d'aide à la décision sur son territoire. Cette dernière traite uniquement le volet zones d'expansion des crues. Cette étude, réalisée par le bureau d'études Egis-Eau et débutée fin 2019, s'est poursuivie en 2020 pour s'achever début 2021 avec le rendu de la phase 4 (établissement d'un programme d'actions pour la réduction du risque inondation).

Concertation et dialogue territorial

Dans le cadre du bilan du CTMA Creuse aval, une démarche de concertation a été mise en place pour permettre aux usagers et aux élus d'exprimer et de partager leurs idées autour des problèmes liés à l'eau et de proposer des solutions et actions concrètes pour les résoudre. Les objectifs étaient de :

- mieux intégrer et répondre aux attentes des usagers et des élus,
- impliquer davantage les élus dans la prise de décision et le portage,
- améliorer l'appropriation et faire connaître le CTMA,
- sensibiliser les usagers en les faisant participer à la construction du projet,
- apporter de l'innovation dans le prochain CTMA,
- élaborer un programme d'actions partagé avec les acteurs du territoire.

En partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) des Pays Creusois, une quinzaine d'usagers et une dizaine d'élus se sont mobilisés sur 2 séries de 3 réunions et une soirée bilan qui se sont déroulées fin 2021.

La réflexion servira à la préparation et l'élaboration du diagnostic/ programmation du nouveau CTMA.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

<p>Budget</p> <p>dépenses fonctionnement 295 083,15 €</p> <p>recettes fonctionnement 340 269 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Points d'abreuvement aménagés • 37 • et plus de 2 km de berges mises en défens • Berges restaurées • 2,5 km 	<p>Taxe GEMAPI</p> <p>135 000 €</p> <p>Etudes réalisées</p> <p>4</p> <p>sur les seuils étangs</p>
---	---	---

► Les perspectives 2022 ◀

■ CTMA Creuse aval :

- Achèvement des actions
- Réalisation du bilan
- Préparation du renouvellement pour un nouveau CTMA 2024-2029
- Élaboration d'un groupement de commande pour permettre la réalisation de l'étude bilan/reconduction du contrat

■ CTMA Gartempe amont :

- Réalisation des actions
- Élaboration du pré-bilan (fin du contrat prévu en 2023)



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif) a continué à réaliser le contrôle obligatoire des installations. Il a également travaillé sur la gestion des aides financières apportées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne auprès des usagers éligibles, et sur le suivi des ventes immobilières pour inciter les acquéreurs d'immeubles à réaliser les travaux de réhabilitations lorsque l'obligation de remise aux normes était notifiée dans l'acte de vente.

► Les missions du service ◀

- Contrôle des installations existantes
 - Vérifier l'existence d'une installation, son bon fonctionnement et son entretien
 - Évaluer les dangers pour la santé des personnes, les risques avérés de pollution de l'environnement, et l'éventuelle non-conformité de chaque installation
- Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter
 - contrôle de conception et de bonne implantation des projets, afin de vérifier :
 - l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi
 - la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur
 - contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation
 - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Contrôle des installations
 - 134 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter
 - 91 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement
 - 136 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières
 - 21 contrôles « diagnostics »
 - 90 visites de conseils auprès des usagers, entrepreneurs, élus...

✓ Aides financières aux travaux d'assainissement non collectif

En janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une convention pour permettre le financement de réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif.

Au cours de l'année 2021, le service a procédé au versement de 15 aides financières. Le montant global des travaux et études de sols atteint la somme de 138 131 € TTC, pour un montant total d'aides financières de 35 955 € (soit un taux de subvention global de 26 %).

À noter que le service « habitat » attribue également des aides financières aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources.

✓ Suivi des ventes immobilières

Depuis 2011, en cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Afin d'inciter les propriétaires à réaliser les remises aux normes, la collectivité a instauré depuis 2018 une pénalité financière, comme le permet l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique :

- dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100 % (soit 170 €) ;
- à facturer annuellement jusqu'à obtention par le propriétaire d'une attestation de conformité des travaux délivrée par le SPANC.

Cette pénalité n'est facturée qu'après l'envoi de plusieurs courriers de rappels aux usagers concernés par l'obligation.

En 2021, 166 pénalités financières ont été facturées et 16 chantiers ont été réalisés.

✓ Le service assure une veille technique et réglementaire pour garantir une cohérence entre ses actions et les évolutions perpétuelles du contexte juridique et réglementaire.

Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a décidé d'interrompre au 31 décembre 2021 son programme d'aides financières pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. Dans l'objectif de pouvoir financer un maximum d'installations, le service a activement communiqué auprès des usagers éligibles rencontrés sur l'opportunité qui se présentait à eux de constituer en urgence des dossiers de demandes d'aides financières, devant être validés avant la fin d'année. Ce travail a permis d'attribuer l'ensemble des dossiers accordés par l'Agence de l'Eau lors de la seconde demande de financement faite par le service. Au terme du programme, ce sont 100 installations qui devraient donc bénéficier de cette aide financière, d'un montant maximal de 2550 € par dispositif.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget

dépenses fonctionnement	dépenses investissement
69 124,22 €	35 955,73 €
recettes fonctionnement	recettes investissement
73 008,69 €	4 894,68 €

Dispositifs contrôlés depuis la création

5 388

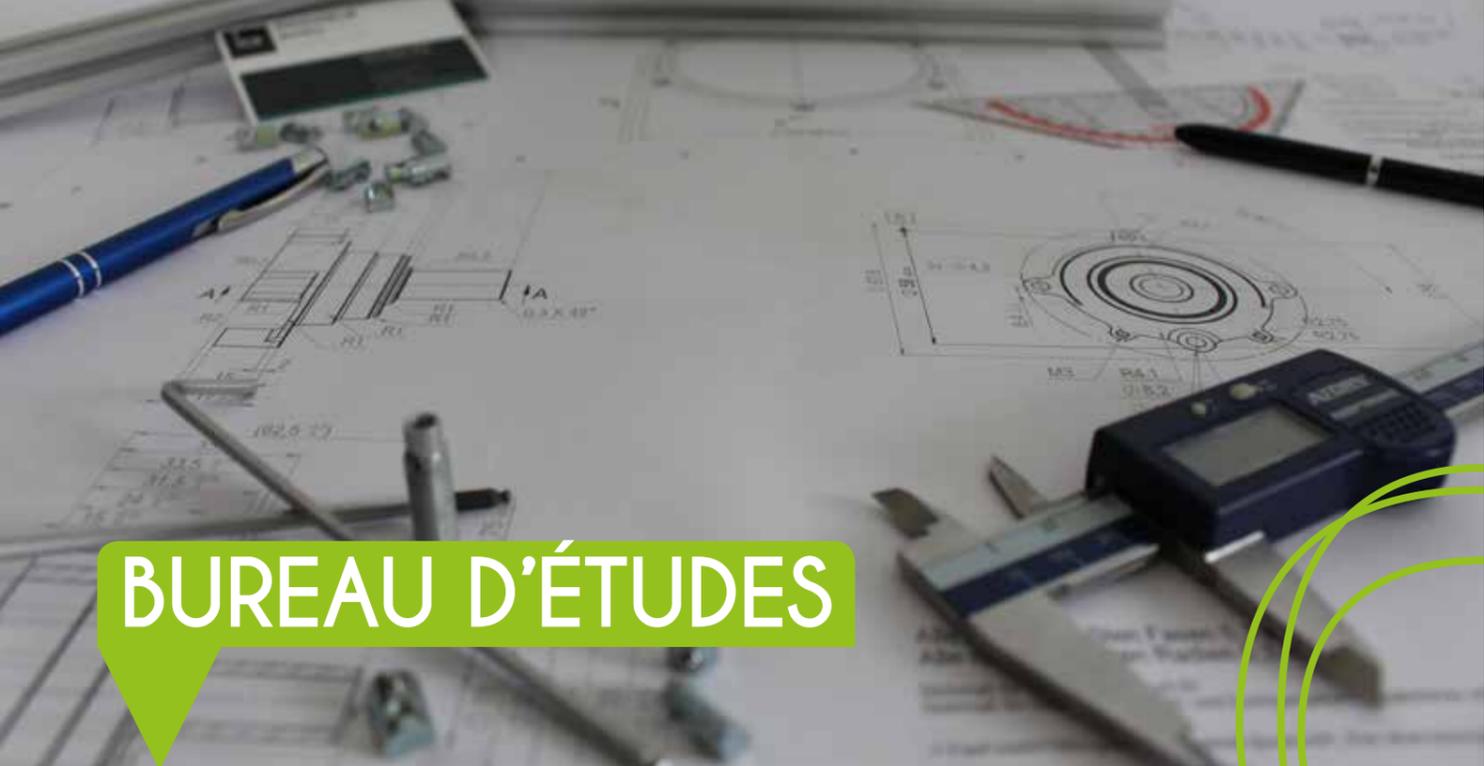
Installation conformes ou satisfaisantes

34 %

► Les perspectives 2022 ◀

Les objectifs pour l'année 2022, en plus de la réalisation des contrôles obligatoires, sont les suivants :

- continuer la phase d'animation des aides financières de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- continuer le suivi des ventes immobilières et inciter les acquéreurs d'habitations pour lesquelles les dispositifs d'assainissement non collectif sont non conformes à réaliser les travaux réglementaires.
- élaborer et faire valider un règlement de service détaillé et fixant les fréquences de contrôles afin de débiter dès que possible les contrôles périodiques.



BUREAU D'ÉTUDES

Après trois années écoulées depuis sa création, le bureau d'études reste avec une charge de travail toujours supérieure à ses capacités humaines. Le domaine d'activités est transversal, que ce soit, les projets de voiries, de bâtiments, mais aussi sur les études pour l'eau potable et l'assainissement, qui depuis 2020 a très largement augmenté la charge de travail. La recherche d'un nouveau projecteur est toujours infructueuse depuis plus d'un an. Malgré cela, de beaux projets ont pu être réalisés, tel que les aménagements piétonniers entre la rue Tabarly et la route de Cher du Prat, un nouvel affût sur le parc animalier des Monts de Guéret, une nouvelle station de traitement des eaux usées sur Saint-Sulpice-le-Guérotois, mais aussi la mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Bussière-Dunoise...

► Les missions du service ◀

- La principale mission du bureau d'études est la maîtrise d'œuvre interne, avec l'élaboration des projets, la mise en concurrence des entreprises, leur exécution et leur suivi financier. Le domaine de compétences est très large, il s'articule autour des projets de voirie/vrd, de bâtiments et d'infrastructures, ainsi que de l'ensemble des besoins réseaux et structurels de l'eau et de l'assainissement.
- De plus, le service :
 - suit les maîtrises d'ouvrage en externe (cabinets d'études, architectes...);
 - assure l'aspect réglementaire des demandes et réponses pour les Déclarations de Travaux (DT et DICT), ainsi que les accords techniques sur les voiries communautaires;
 - chargé de la construction et développement du SIG (système d'Information Géographique) en recueillant, stockant, avec analyse, l'ensemble des données des différents services de la collectivité;
 - est garant de la dépense et de la gestion énergétique des équipements et bâtiments de l'Agglomération, mais aussi des installations liées au fonctionnement des régies d'eau potable et d'assainissement.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Cheminement piétons – rue Tabarly et route de Cher du Prat : Ce projet d'aménagement permet une continuité piétonnière depuis l'entrée du stade Léo Lagrange, route de Cher du Prat, vers la rue Eric Tabarly, jusqu'à la zone commerciale POP'A. Il a permis également la création et mise en conformité des arrêts de bus présents sur ces rues. Ces nouveaux cheminements ont été étendus vers les voies en périphérie du projet, que ce soit l'avenue René Cassin, la rue Johannes Gutenberg ou la rue Roger Magnard.

- ✓ L'affût au Parc Animalier des Monts de Guéret, permettant l'observation des loups noirs et des loups blancs, a été repensé et remplacé. Deux panneaux créant une zone abritée pour les visiteurs ont été ajoutés.
- ✓ Réalisation du projet de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement sur la voirie et sur les trottoirs de l'avenue Pierre Leroux pour la ville de Guéret.
- ✓ Travaux de mise en conformité des captages de la commune de Bussière-Dunoise : rétablissements des accès aux captages, reprise des ouvrages (gros œuvre, menuiseries, étanchéité et protection...), rétablissements des périmètres de protection immédiates.
- ✓ Déplacement et renouvellement du réseau d'eau potable du Roudeau – Saint-Fiel
- ✓ Reprise du déversoir d'orage – Rue Saint-Exupéry à Guéret : modification du déversoir d'orage par un ouvrage plus grand et plus approprié aux débits enregistrés sur ces réseaux, permettant ainsi de mieux et moins avoir de déversements sur le ruisseau. Un dégrilleur automatique a été installé sur la sortie du déversoir permettant de collecter des éléments solides et d'éviter toute pollution sur le cours d'eau.
- ✓ Remplacement du réseau d'eau potable au village de Chatenet - de Bussière-Dunoise : remplacement de l'ensemble des réseaux, que ce soient les réseaux de distribution mais aussi les branchements de chaque abonné sur le village de Chatenet.

Station filtres plantés de roseaux - Saint-Sulpice-le-Guérotois

La station à boues activées de Saint-Sulpice-le-Guérotois arrivant en fin de vie et la population grandissante de la commune sont le point de départ de ce projet, avec la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées par un système de filtration par lits de roseaux.

Cette station d'épuration par filtres plantés de roseaux est une installation qui comporte deux étages. Dans le principe, à l'arrivée des effluents, ceux-ci sont débarrassés des éléments solides (lingettes, cailloux, sables...) puis acheminés vers le premier filtre par un système de pompage. L'effluent, en traversant ce massif, est filtré et nettoyé de ses matières en suspension. Elles s'accumulent alors à la surface et dans la partie inférieure du filtre (dans le système racinaire des roseaux). Commence ensuite la deuxième phase de l'épuration, à savoir la dégradation de la pollution organique par les micro-organismes se développant dans le massif filtrant. Le deuxième filtre sert de finition de traitement.

Le coût des travaux est de 575 200 € avec 460 000€ de subventions.

► Le chiffre clé de 2021 ◀

Budget

dépenses investissement
4 570 000 €

► Les perspectives 2022 ◀

Plusieurs projets ont débuté en fin d'année 2021 et seront terminés en 2022, comme :

- la création d'un nouveau bâtiment VTT JO 2024 à Chabrières - Pierre la Grosle,
- la réhabilitation de la station de traitement des eaux de Beaumont sur la commune de Saint-Yrieix-les-Bois,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune d'Ajain,
- la construction d'une unité de neutralisation sur les réservoirs d'eau potable de Saint-Yrieix-les-Bois,
- la construction d'une nouvelle station d'épuration filtres plantés de roseaux sur la commune de Saint-Laurent.

Les projets s'inscrivant sur le budget 2022 sont nombreux :

- la reprise de la rue Roger Magnard avec création de cheminements piétonniers vers la rue Rol Tanguy et la Rue de Vernet,
- l'aménagement définitif de l'allée des Prades, voie desservant la ZA Cher du Cerisier,
- le renouvellement de la voie de la ZA du Monteil,
- la remise en conformité de la station de pompage de l'eau industrielle,
- le renouvellement du réseau d'eau potable au Pont de Glénic,
- la création d'une station de traitement pour le lycée professionnel de Saint-Vaury,
- l'installation d'une neutralisation sur la station de pompage de Petillat à Peyrabout.

Plusieurs études s'inscrivent sur le budget 2022, telles que le diagnostic des réseaux d'eau potable sur Guéret, mais aussi Anzême, Jouillat, Saint-Fiel, Saint-Eloi et La Brionne.

Des diagnostics réseaux vont être également réalisés sur l'assainissement dans les communes d'Anzême, Jouillat, La Brionne, Saint-Léger-le-Guérotois et Guéret.



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les services de la direction du Développement Economique :

- Centre de Ressources Domotique p.50
- Développement économique p.52

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Information et accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs concernant les locaux commerciaux disponibles sur le périmètre
- Information et accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs concernant les offres de transmission/reprise d'activités commerciales sur le périmètre
- Réalisation d'études commerciales stratégiques englobant l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération

• facultatives

- Gestion d'un centre de ressources domotique, organisé autour de trois activités principales : des formations professionnelles universitaires, une pépinière d'entreprises et un espace de simulation virtuelle immersive pour pré-visualiser les travaux et aménagements nécessaires à l'adaptation de l'habitat, dans les situations de handicap et de la perte d'autonomie
- Actions d'ingénierie visant à favoriser le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la SCIC "InnoVill'âge"



CENTRE DE RESSOURCES DOMOTIQUE

Le Centre de Ressources Domotique a poursuivi ces activités habituelles en 2021 avec notamment l'accueil permanent de Carcidiag et de la SCIC Innovill'âge au sein de sa pépinière et également l'accueil temporaire de plusieurs formations professionnelles ou réunions associatives. La direction des sports et du tourisme a également intégré le site en décembre 2021.

► Les missions du service ◀

Le Centre de Ressources Domotique a pour vocation :

- l'accueil d'entreprises en phase de démarrage au sein de sa pépinière,
- la mise à disposition de son espace de réalité virtuelle auprès des acteurs locaux notamment investis dans la santé et le maintien à domicile,
- l'accueil de la licence pro Domotique et Santé.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Dans le cadre de la redéfinition des objectifs de la SCIC Innovill'âge, il a été décidé de lui confier la promotion et l'utilisation de l'espace de réalité virtuelle
- ✓ Accueil de formations professionnelles
- ✓ Accueil de réunions professionnelles et associatives
- ✓ Accueil de 22 étudiants de la licence pro

Commande d'une maquette en réalité virtuelle

L'action majeure de l'année est la commande à la SCIC INNOVILL'AGE d'une maquette en réalité virtuelle d'un logement évolutif. Celle-ci a pour objectif de mettre en avant les avantages et les enjeux d'un logement réversible qui évolue pour s'adapter aux besoins et habitudes de vie de ses occupants, en fonction des étapes de leur vie.

Cette maquette, permettant de vivre une expérience immersive en 3D, sert de support de présentation et de promotion de l'espace de réalité virtuelle auprès du grand public et des professionnels.



► Les chiffres clés de 2021 ◀

<p>Budget</p> <p>dépenses fonctionnement 171 120 €</p> <p>recettes fonctionnement 16 896 €</p> <p>dépenses investissement 2 777 €</p> <p>recettes investissement 4 297 €</p>	<p>Etudiants</p> <p>22 en licence pro</p> <p>Locations de salle de réunion</p> <p>13</p>	<p>Journées de formation</p> <p>17</p> <p>Visites de l'espace 3D</p> <p>50 élèves (IFSI et ELEFPA Ahun)</p>
---	--	---

► Les perspectives 2022 ◀

- Adaptation de l'espace de réalité virtuelle avec casque 3D

Impact COVID-19
Accueil réduit sur la période de janvier à septembre 2021.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la vente de terrains en zones d'activités et à l'examen des dossiers de demandes d'aides économiques pour répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises en période COVID-19. Des outils numériques ont également été mis à disposition pour permettre aux commerces de vendre par internet et de géolocaliser leurs offres.

► Les missions du service ◀

La direction du développement économique et de l'enseignement supérieur a pour missions principales :

- d'accompagner la création et le développement des entreprises ;
- de promouvoir et commercialiser les parcelles des zones d'activités communautaires ;
- d'assurer une veille sur l'immobilier d'entreprises notamment en vue de diriger des demandeurs vers les propriétaires de parcelles ou locaux à commercialiser ;
- de contribuer à l'animation et à la bonne coopération entre tous les acteurs de l'action économique locale et régionale ;
- d'assurer le suivi des partenariats avec l'Université.

► Les actions phares de 2021 ◀

✓ Appui aux investissements pour faciliter l'adaptation et la diversification des entreprises dans le cadre du contrat Boost'Ter afin de favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises du territoire dans le contexte de la pandémie. Les investissements devaient être réalisés dans les 3 domaines suivants : la transformation numérique, les investissements matériels et l'acquisition de véhicules utilitaires pour les livraisons et commerces itinérants. 43 entreprises ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif dont 27 sur l'investissement matériel, 7 sur la transformation numérique et 9 sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour un montant total de 295 304,15 €. En complément du dispositif Boost'Ter, l'Agglo a soutenu 5 entreprises pour un montant total de 25 765,34 €.

- ✓ Vente de parcelles en zones d'activités au profit de l'accueil ou du développement d'entreprises sur le Grand Guéret. 6 terrains pour un montant total de 570 433,50 € ont été vendus pour des activités de carrosserie, énergie, menuiserie, BTP et transport. Une location de terrain sur 4667 m² a également été contractée au profit d'un parc photovoltaïque pour un montant annuel de 120 000 €.
- ✓ Accueil et soutien de la licence domotique et du DUT Carrières sociales pour un montant d'aide de 37 000 € pour l'année universitaire. La licence domotique, installée au Centre de Ressources Domotique, a accueilli 22 étudiants sur l'année universitaire 2021-2022.

Les plateformes " C'est Creusois " et " Pile Ici "

Mise à disposition d'outils numériques pour vendre par internet et géolocaliser les offres à travers la plateforme locale « c'est Creusois ». Malheureusement, les objectifs affichés n'ont pas été atteints. Seulement 12 tickets d'entrée sur les 50 envisagés ont trouvé preneur. Un deuxième dispositif, Pile ici - application de géolocalisation pour faciliter le repérage et le circuit des commerces itinérants - a été mis en place. Là encore, l'expérience a été peu concluante. Mais ces deux actions nous ont permis de mieux cerner les attentes des commerces locaux pour bâtir notre stratégie de soutien post COVID-19.



► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget	•	Terrains vendus en ZA
dépenses fonctionnement	•	5 ha
505 315 €	•	Aides éco versées
recettes fonctionnement	•	321 069,49 €
570 433 €	•	Entreprises accompagnées
dépenses investissement	•	54
303 638 €	•	dans leur projet de développement
recettes investissement	•	
58 132 €	•	

► Les perspectives 2022 ◀

- Mise en place d'un nouveau dispositif d'aides économiques pour favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises.
- Elaboration d'un nouveau règlement intérieur du centre de ressources domotique et du village d'accueil d'entreprises
- Elaboration d'un projet de service en partenariat avec la Quincaillerie et le développement local collaboratif



DIRECTION DES SPORTS NATURE ET DU TOURISME

Les services de la Direction des Sports Nature et du Tourisme :

- Sports Nature..... p.56
- Parc Animalier des Monts de Guéret
« Les Loups de Chabrières »..... p.58
- Hébergements touristiques..... p.60

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Promotion du tourisme

• optionnelles

- Etude, construction et gestion d'un centre aqualudique

• facultatives

- Aménagement et gestion d'un Parc Animalier en forêt de Chabrières
- Création, aménagement et exploitation de gîtes ruraux ou hébergements légers de loisirs dans le cadre de hameaux ou de sites comprenant au moins 6 hébergements, d'hébergements de plein air attenants, formant un seul ensemble de gestion
- Gestion de sites touristiques sur les communes d'Anzême et de Jouillat
- Aménagement touristique de la Vallée de la Gartempe sur le territoire
- Création, aménagement, gestion, animation et entretien de la Station Sports Nature des Monts de Guéret comprenant les activités de randonnées, d'orientation, de Vélo Tout Terrain (V.T.T.), de cyclotourisme, de pêche, d'escalade, de vol libre, de triathlon, de trail, de canoë kayak, de paddle, de parcours acrobatique en hauteur, d'activités nautiques et aquatiques sur les sites d'Anzême et de Jouillat
- Aménagement, gestion et entretien de l'arboretum situé en forêt de Chabrières sur la commune de Guéret
- Aménagement, entretien et gestion du site du Puy de Gaudy sur la commune de Sainte-Feyre

PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUÉRET

Les Loups de Chabrières

Le Parc Animalier des Monts de Guéret LES LOUPS DE CHABRIERES est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, 790 337 visiteurs ont été accueillis. En 2021, la fréquentation du Parc Animalier est de 31 208 visiteurs. Le Parc est resté fermé les quatre premiers mois de l'année du fait de l'épidémie du COVID-19.

► Les missions du service ◀

- Une vocation d'information et de formation
Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant, le Parc est aussi destiné à faire mieux connaître l'animal. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal. Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.
- Une vocation scientifique
Le Parc Animalier des Monts de Guéret reçoit régulièrement des étudiants en biologie ou en psychologie des Universités de Limoges, Poitiers, Bordeaux, Marseille, Rennes, Tours, Paris, Lille, Liège... mais aussi de l'école vétérinaire de Maison Alfort. Ils trouvent ici un terrain d'étude privilégié sur des thèmes variés comme la compréhension de la structure hiérarchique, l'utilisation du territoire, l'amélioration des conditions de vie en captivité, la nutrition... Le Parc soutient également différents organismes nationaux tels que FERUS (anciennement Groupe Loup France) ou des groupements comme Loup.org.

► Les actions phares de 2021 ◀

- ✓ Le Marché de Noël
Ce dernier rendez-vous avant la fermeture annuelle du Parc est immanquable pour rencontrer le Père Noël ! Le site porte alors sa robe d'hiver et offre un écrin féerique à l'ambiance de fêtes de fin d'année... Au programme : animations, marché autour de nombreux exposants avec dégustation et vente de produits de

bouche et artisanat (sculpture, peinture, maroquinerie, textile, produits gourmands, jeux, jouets, objets décoratifs, livres illustrés...) et possibilité de photo souvenir avec le Père Noël. Cette manifestation est organisée en collaboration avec le Comité de Jumelage de Sainte-Feyre.

✓ Naissances

En 2021, 2 louveteaux arctiques, 2 louveteaux Mackenzie, 4 louveteaux gris européen et 2 petits faons sont nés au sein du Parc.

✓ Ouvert au public depuis le 30 juin 2001, le Parc a fêté en 2021 ses 20 ans d'existence !

Les 20 ans du Parc

Le Parc Animalier des Monts de Guéret a soufflé sa 20e bougie en 2021 !

Des petites attentions ont été proposées aux visiteurs pour l'occasion :

- une médaille de la Monnaie de Paris a été éditée spécialement pour l'occasion. C'est la 2^e depuis l'ouverture du site. Elle est en vente sur place au prix de 2 € ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a eu le plaisir d'offrir une entrée au Parc Animalier à toute personne fêtant ses 20 ans cette année ;
- une soirée anniversaire a été organisée en toute convivialité avec les élus communaux.



► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget

dépenses fonctionnement

888 722,00 €

recettes fonctionnement

888 722,00 €

dépenses investissement

274 342,27 €

recettes investissement

274 342,27 €

Fréquentation

31 208 visiteurs

soit :

28 706

entrées individuelles

2 502

entrées " groupes "

► Les perspectives 2022 ◀

Des travaux de remise en état des palisses du chemin de visite ainsi que certaines zones en starmin sont programmés pour l'année 2022.

Impact COVID-19

- Fermeture du Parc Animalier des Monts de Guéret jusqu'au 19 mai pour donner suite aux directives gouvernementales.
- 21 juillet : mise en place du Pass Sanitaire à la suite de la directive gouvernementale.
- Annulation de la Journée Médiévale



HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

La saison touristique 2021 aura été un bon cru malgré quelques contraintes dues une nouvelle fois au COVID-19. La fréquentation a notamment été satisfaisante puisque supérieure aux trois dernières années. La Creuse et les Monts de Guéret en particulier bénéficient du regain d'intérêt pour la campagne. Toutefois, la vétusté de nos hébergements sur Jouillat et quelques dysfonctionnements sur les autres sites ont généré des mécontentements importants des clients, qui s'inquiètent notamment de l'absence de travaux sur les bâtiments.

► Les missions du service ◀

- Le service hébergements touristiques a en charge l'accueil des clients et l'entretien ménager des hébergements. Il assure également un lien étroit avec les services techniques pour l'entretien des abords et la maintenance technique des bâtiments.
- Pour rappel, la commercialisation et la promotion est assurée par l'Office de Tourisme du Grand Guéret.

► Les actions phares de 2021 ◀

Il n'y a pas eu d'action phare sur 2021. L'entretien du patrimoine s'est fait à minima. Un travail avec le cabinet Sémaphore a conduit les élus à s'orienter vers une cession des hébergements en raison de nos difficultés à engager des investissements importants de rénovation et de mise à niveau en termes d'exigences et d'attentes des clients.

► Les chiffres clés de 2021 ◀

Budget

dépenses fonctionnement

272 004 €

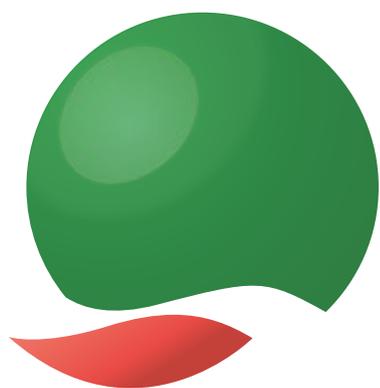
recettes fonctionnement

153 594 €

2021	Nombre de gîtes	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	TOTAL
Saint-Victor-en-Marche	9	6 118 €	11 804 €	33 372 €	12 890 €	64 184 €
La Chapelle-Taillefert	6	0 €	4 736 €	14 119 €	1 034 €	19 889 €
Jouillat	10	0 €	8 377 €	29 748 €	490 €	38 615 €
Anzême (mobil-homes)	5	0 €	2 125 €	11 273 €	0 €	13 398 €
	30	6 118 €	27 042 €	88 512 €	14 414 €	136 086 €

► Les perspectives 2022 ◀

Pour 2022, le service a pour mission de poursuivre l'activité de location pour une saison et en parallèle de lancer les opérations de cession des équipements.



**GRAND
GUÉRET**

Communauté
d'Agglomération

9 avenue Charles de Gaulle - BP 302
23006 GUERET Cedex
Tel. 05 55 41 04 48
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr